

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2021_82

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION
CULTURELLE**

**ANIMATIONS CULTURELLES
MUNICIPALES**

**INFORMATION AU CONSEIL
MUNICIPAL**

**SPECTACLES PROGRAMMES
AU COURS DE LA SAISON
CULTURELLE
2021-2022**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juillet 2021 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 23 juin 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 2 juillet 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 30 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, *adjoint*, Pierre BARNET, *conseiller municipal délégué* et Michel CELLIER, *conseiller municipal*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Bénédicte PARIS

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD Pierre BARNET Michel CELLIER	Michelle BOUCHET Nabih NEJJAR Eric MICHAUD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20210701-DCM_2021_82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2021

Affichage : 02/07/2021

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE**ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES
INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL
SPECTACLES PROGRAMMÉS AU COURS DE LA SAISON
CULTURELLE 2021 - 2022**

Véronique Mouiller, 1^{ère} adjointe en charge de l'action culturelle et la communication expose à l'assemblée :

Pour chacun des spectacles programmés, la commune a la possibilité de contracter soit avec les artistes, et par conséquent de les rémunérer directement, soit de passer par un contrat ou une convention avec un producteur de spectacles, employeur des artistes, dont le statut peut être associatif ou commercial. Elle peut également s'associer à de telles structures en passant des contrats de coproduction ou de coréalisation, pour l'organisation d'une manifestation précise.

Les contrats de cession de droit d'exploitation d'un spectacle sont des marchés publics, sans publicité ni mise en concurrence préalables suivant l'article R.2122-3 1° du code de la commande publique.

La programmation culturelle du spectacle vivant s'articule autour de différents axes : Les Mardi(s) du Grand Marais, une programmation à destination des scolaires, des concerts de prévention des risques auditifs « Dose le Son », la Fête de la Musique, un partenariat avec La Comédie de Saint-Etienne, une programmation de concert ou d'apéros concerts en extérieur...

Les Mardi(s) du Grand Marais

La programmation propose une quinzaine de dates par saison culturelle. Elle réunit des groupes locaux, nationaux et internationaux et alternent « découvertes » et têtes d'affiches.

La politique du lieu prend en compte au mieux la diversité des publics, leurs âges, leur provenance, leurs goûts, leur niveau de connaissance du spectacle vivant en proposant de la découverte et des têtes d'affiches, des dates délocalisées au plus proche de la population locale, des séances destinées spécifiquement aux scolaires, des actions de prévention et de médiation ainsi qu'une politique de communication accessible au plus grand nombre pour mobiliser de nouveaux publics.

Au cours de la saison culturelle 2021 - 2022, une quinzaine de concerts de musiques actuelles sont prévus dans le cadre des "Mardi(s) du Grand Marais".

La programmation proposera :

- le report de certains groupes dont la date a dû être annulée au cours de la saison 2020 - 2021 suite à la crise sanitaire ;
- de nouveaux groupes : découvertes et tête d'affiche ;
- des coproductions avec des associations ou structures culturelles locales ;

- si le contexte sanitaire le nécessite et pour plus de souplesse dans l'accueil du public, des dates en extérieur pourraient être proposées.

Spectacle à destination des scolaires

Au cours du premier semestre 2022, la programmation culturelle municipale accueillera, comme à chaque saison, deux spectacles en direction du public scolaire Riorgeois.

Chacun des spectacles correspond à une tranche d'âges, l'articulation des deux propositions permet d'accueillir tous les élèves de la Grande section au Cm2.

Spectacle en partenariat avec La Comédie de Saint-Etienne

Comme tout Centre Dramatique National, La Comédie de Saint-Etienne a dans ses missions, la diffusion du théâtre, hors du lieu, dans les territoires de proximité, à la rencontre de tous les publics.

L'objectif est de partager le goût du théâtre et d'encourager la curiosité pour les auteurs vivants et le théâtre contemporain.

La commune accueille depuis 2014 des spectacles proposés par La Comédie de Saint-Etienne dans le cadre de ce dispositif.

Le partenariat sera reconduit au cours de la saison 2021 – 2022 autour de deux axes :

- un déplacement avec un groupe de spectateurs pour assister à un spectacle sur le site de La Comédie à Saint-Etienne.
- l'accueil d'un spectacle de La Comédie à Riorges.

Dose le Son

« Dose le son ! » propose des concerts de prévention des risques auditifs à destination des adolescents des établissements scolaires de la région Rhône-Alpes.

Le dispositif, associant de nombreux partenaires publics, associatifs et professionnels en Rhône-Alpes Auvergne, est coordonné par l'association GRAND BUREAU.

La Ville de Riorges, dans le prolongement de sa programmation de musiques actuelles, « Les Mardi(s) du Grand Marais », est associée à ce dispositif depuis 2008 et a accueilli des centaines d'élèves de collèges et lycées, ainsi que des jeunes venus de centres de formation du Roannais, pour les sensibiliser aux risques auditifs liés à l'écoute de la musique.

Le dispositif est reconduit pour la saison culturelle 2021 – 2022.

Les concerts auront lieu en décembre.

Fête de la Musique

La Fête de la musique a lieu à Riorges Centre, Place de la République le vendredi précédant le 21 juin, date nationale de l'évènement.

La programmation articule un groupe « tête d'affiche » et des propositions émanant des structures associatives et sociales du quartier.

Un contrat de cession est passé avec le ou les groupe(s) programmé(s) sur la grande scène à chaque édition.

.../...

Programmation de proximité

Différents rendez-vous sont proposés sur la commune au fil de la saison culturelle : apéro-concerts, « À Vos fenêtres », spectacles de la Fête des Fleurs, par exemple.

Le Conseil municipal prend acte de cette programmation prévue dans le cadre de la saison culturelle 2021-2022.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 2 juillet 2021

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN